

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 21 mai 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - COMITÉ DES PARTENAIRES : AJOUT DE REPRÉSENTANTS, PRÉCISIONS SUR SON RÔLE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Pascal MATHE, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à François GUYON, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Elmano MARTINS, Gérard LEFEVRE à Thibault HEBRARD, Alain LIAIGRE à Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Franck PORTZ à Lucy MOREAU, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents suppléés :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY, Séverine VACHON par Pascal MATHE.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 21 MAI 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - COMITÉ DES PARTENAIRES : AJOUT DE REPRÉSENTANTS, PRÉCISIONS SUR SON RÔLE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24/12/2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'article L. 1231-5 du Code des transports ;

Vu la délibération C-31-04-2021 du 12/04/2021 portant sur la création du Comité des Partenaires ;

Vu l'article 141 de la Loi Climat du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération C-31-02-2023 du 20/02/2023 portant sur la modification de la composition et l'approbation des modalités de tirage au sort d'habitants ;

Vu la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et l'article L. 1231-5 du code des transports, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a créé le 12 avril 2021 son comité des partenaires.

Suite à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et son article 141, la CAN a fait évoluer le 20/02/2023 la composition en associant des habitants tirés au sort.

La loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains est venue modifier et reformuler la composition du comité des partenaires qui doit désormais a minima comprendre des représentants :

- Des organisations professionnelles d'employeurs ;
- Des organisations syndicales de salariés ;
- Des associations présentes sur le territoire, notamment les associations d'usagers et d'habitants, ainsi que des habitants tirés au sort.

Il est précisé que le Comité des partenaires doit être saisi par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité :

- Au moins une fois par an ;
- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'informations des usagers mis en place ;
- Avant toute instauration ou évolution du taux de versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification de la politique mobilité.

Par ailleurs, le comité des partenaires peut être consulté à l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité et sur tout projet de mobilité structurant, y compris les services express régionaux métropolitains.

L'objectif du comité des partenaires est de garantir un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers, et le tissu économique.

Le Comité des partenaires est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ou son représentant. Il émet un avis simple mais obligatoire sur les sujets susmentionnés.

Il est aujourd'hui proposé de formaliser les modalités de son fonctionnement dans un règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ce règlement fixe également la composition du Comité des partenaires du territoire, précisée et complétée avec de nouveaux acteurs.

	Représentants actuels	Représentants supplémentaires ou nouvellement formulés
Organisations professionnelles d'employeurs	1 représentant des chambres consulaires 1 représentant du Medef	1 représentant de la CCI79 1 représentant de la CMA 79 1 représentant de la Chambre d'agriculture 79 1 représentant du MEDEF 1 représentant de la CPME79
Organisations syndicales de salariés		1 représentant de la CFDT 1 représentant de la CGT
Associations d'usagers et d'habitants (dont habitants tirés au sort)	1 représentant d'une association de défense des consommateurs UFC Que Choisir 1 représentant des associations du handicap du département 1 représentant des référents mobilité des conseils de quartiers de Niort Le référent mobilité et / ou le maire de chaque commune de la Communauté d'Agglomération du Niortais Habitants tirés au sort : 3 membres du Conseil de Développement 3 membres du Panel Tanlib	1 représentant de la FNAUT 1 représentant d'UFC Que Choisir 1 représentant de l'APF 1 représentant de l'association VilloVélo 1 représentant de l'association 60 millions de piétons Niort Le référent mobilité ou le maire de chaque commune de la Communauté d'Agglomération du Niortais 1 co-président par conseil de quartier de la Ville de Niort Le Président de la commission mobilité de Niort Habitants tirés au sort : 3 membres du Conseil de Développement 3 membres du Panel Tanlib
Autres partenaires		1 représentant de la SNCF 1 représentant de l'Etat (DDT79 par exemple) 1 représentant de la structure gestionnaire du réseau
Collectivités et EPCI		1 représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine 1 représentant du Conseil Départemental 79 1 représentant de la CC Haut Val de Sèvre 1 représentant de la CC Aunis Atlantique

	Représentants actuels	Représentants supplémentaires ou renouvellement formulés
		1 représentant de la CC Mellois en Poitou 1 représentant de la CC des Vals de Saintonge 1 représentant de la CC Aunis Sud 1 représentant de la CC Val de Gâtine 1 représentant de la CC Vendée, Sèvre, Autise

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification de la composition du Comité des partenaires ;
- Approuve le règlement intérieur qui précise les règles de fonctionnement du Comité des partenaires ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué